



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 24 avril 2015 à 20h30

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ – Mélanie GANTHIER – Séverine HENRY – MM. Frédéric BLANC – Guy COURTOT – Jean-Pierre DEMARCHE — Patrick MUTSCHLER – Pascal PORTIER – Alex THOMAS – Régis VASSELET

Procurations : François DIOGUARDI à Guy COURTOT

Absents : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre DEMARCHE

Intervention du Lieutenant-Colonel RIBEIRO, du Lieutenant PLENET et du Maréchal des Logis-Chef CUENAT au sujet de la participation citoyenne

Le Lieutenant-Colonel RIBEIRO, le Lieutenant PLENET et le Maréchal des Logis-Chef CUENAT sont venus présenter au Conseil Municipal la démarche « participation citoyenne ».

En préambule, le Lieutenant-Colonel RIBEIRO a présenté les applications existantes :

- ✓ La prévention et l'alerte contre les cambriolages disposent de leur application mobile pour les Smartphones Android via *Stop Cambriolage*. Cette dernière permet de prévenir en toute simplicité le commissariat ou la gendarmerie la plus proche en cas de flagrant délit ou de constatation d'infractions.
- ✓ La sécurité du domicile pendant les absences prolongées en s'inscrivant au programme spécifique dans le cadre de l'opération tranquillité vacances (O.T.V).

La participation citoyenne :

La participation citoyenne lutte contre les cambriolages. L'opération consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Le dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation, accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Des référents volontaires observent des faits inhabituels (il ne s'agit pas de délation), assurent le lien entre les Elus, les habitants et la gendarmerie, la démarche s'inscrit dans un cadre légal. Les référents sont en relation directe avec la gendarmerie et relaient auprès de la population la circulation de l'information et la diffusion de conseils préventifs des cambriolages. Les Elus, s'ils approuvent le projet, doivent valider le concept, prévoir une réunion publique pour prévenir la population, choisir des référents (volontaires), signer le protocole et mettre en place la signalétique à l'entrée de la Commune.

Le Lieutenant-Colonel RIBEIRO, le Lieutenant PLENET et le Maréchal des Logis-Chef CUENAT quittent la séance.

Le Conseil Municipal souhaite adhérer à cette action "participation citoyenne". Une réunion publique permettra d'avoir l'avis des habitants de la Commune pour engager la démarche.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 27 mars 2015

A noter l'abstention de Jean Pierre DEMARCHE lors du vote du compte administratif.

Le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Gratification de stage

Une étudiante de l'AFPA est venue faire un stage de deux semaines en Mairie afin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

Ce travail impliquait de reprendre l'ensemble du document afin d'y apporter toutes les modifications nécessaires depuis son élaboration, puis d'en vérifier les textes législatifs. Il ne reste plus qu'à l'éditer et le relier.

Bien que non obligatoire, Mme le Maire souhaite indemniser cette étudiante pour le travail effectué. Elle propose la somme de 100 €.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'octroi d'une gratification pour le stage et fixe son montant à 100 €.

Gestion du Compte Epargne Temps (CET)

Un agent a fait une demande d'ouverture d'un Compte Epargne Temps (CET) afin de pouvoir conserver son reliquat de congés dans sa nouvelle affectation.

Il nous appartient donc de fixer le cadre du CET avec les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation.

A noter que tous les agents titulaires et non-titulaires sur emploi permanent qui justifient d'au moins une année de service de manière continue, pourront bénéficier du CET. Seuls les stagiaires sont exclus.

Mme le Maire précise que le Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion a été saisi pour accord de principe.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité; le Conseil Municipal vote la mise en place du CET pour les agents de la Commune et les modalités de son application sous réserve de l'avis favorable du CTP.

Suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à 3/35^e

Le tableau des effectifs de la Commune compte actuellement 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet.

Dans la mesure où il n'y aura plus qu'une seule secrétaire à compter du 01/06/2015, il convient donc de fermer l'un des postes.

Mme le Maire propose donc de fermer celui à 3/35^e.

Elle précise enfin que le Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion a été saisi pour accord de principe.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la fermeture du poste à 3/35^e, avec effet au 01/06/2015 et sous réserve de l'avis favorable du CTP.

Suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à 16/35^e et création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à 17.5/35^e

Le remplacement de la secrétaire, prévu à compter du 01/06/2015, nécessite de modifier le temps de travail du poste. En effet, celui-ci passera de 16h00 à 17h30 hebdomadaires, soit un mi-temps.

Il convient donc de fermer le poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à 16/35^e et d'ouvrir un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à 17.5/35^e.

Mme le Maire précise que l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion n'est pas nécessaire, l'augmentation du temps de travail n'excédant pas 10%.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la fermeture du poste à 16/35^e et l'ouverture du poste à 17.5/35^e avec effet au 01/06/2015.

CDG : convention d'adhésion au service "Conseils et accompagnement pour la mise en accessibilité des locaux professionnels"

Comme l'impose la réglementation en vigueur, les locaux de la mairie, de la salle des fêtes et de l'ancienne école devront être mis en conformité afin d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour mener à bien ce projet, la Commune est accompagnée du Centre de Gestion, qui a mis en place un service visant à conseiller et accompagner les Collectivités dans cette démarche, tant sur le plan technique que financier.

En contrepartie, le Centre de Gestion prélèvera 8.5% de la subvention attribuée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'adhésion au service du CDG et autorise Mme le Maire à signer la convention et tous documents s'y afférant.

SIAGEP : renouvellement de l'adhésion au service informatique

Notre adhésion au service informatique du SIAGEP arrive à expiration le 30/06/2015.

Il convient donc de renouveler la convention pour une nouvelle période de 3 ans, soit du 01/07/2015 au 30/06/2018.

Pour rappel, le coût de l'adhésion comprend l'assistance technique, la sauvegarde externalisée et la prestation « e-parapheur ».

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le renouvellement de l'adhésion au service informatique pour une période de 3 ans et autorise Mme le Maire à signer la convention et tous documents s'y afférant.

ONF : programme de travaux 2015

L'ONF a transmis son programme de travaux pour 2015 : ouverture de cloisonnement sylvicole et dégagement manuel sur les parcelles 16 et 17.

A noter que le nettoyage manuel des parcelles 8 et 9 a été réalisé le 08/04/2015 par la Commune, avec l'aide de bénévoles ; ce travail ne sera donc pas facturé par l'ONF.

Ainsi, le montant des travaux s'élève à 1 342.80 € HT.

La Municipalité remercie les bénévoles : René BILLOD, Guy COURTOT, André HANTZBERG, Patrick MUTSCHLER et Alex THOMAS.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le programme 2015 et accepte le devis.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à la reprise de l'instruction des documents d'urbanisme par la Communauté d'Agglomération Belfortaine, et afin de faciliter la reprise à partir du 1^{er} juin 2015, Mme Le Maire a mis à l'ordre du jour l'approbation du PLU, mais le document final a été communiqué il y a seulement une semaine, délai trop court pour faire les dernières remarques au bureau d'études.

Le Conseil Municipal accepte de repousser l'approbation du PLU.

Questions et informations diverses

- Point sur les dossiers d'urbanisme en cours
- Journée d'hommage aux victimes de la déportation du 26 avril 2015 : penser au pavoisement de la mairie
- SGII (Syndicat des bâtiments intercommunaux) – Jean pierre DEMARCHE : des couvertines ont été installées sur le mur du cimetière
- RPI – Mélanie GANTHIER : il y a eu la réunion de la commission d'appel d'offres pour la construction du bâtiment périscolaire.
Marie Laure FRIEZ précise que la présidente Agnès RICHERT a présenté le projet périscolaire au corps enseignant.
- Salle des fêtes – Guy COURTOT : La Commune attend le résultat du diagnostic amiante de la salle des fêtes
- Ramassage scolaire : lors de l'arrêt du bus au centre du village, certains automobilistes font courir un réel danger aux enfants en doublant le bus. Il faudrait voir comment on pourrait améliorer la sécurité avec l'aide de la Prévention Routière. Le panneau situé près de l'abribus n'indique pas les bons horaires, il faut les mettre à jour

La séance est levée à 22h50

Fait à Botans, le 6 mai 2015

Mme le Maire,

Marie-Laure FRIEZ